CESE Wallonie

Pôle Aménagement du territoire

AVIS

AT.26.180.AV

Programme communal de développement rural de RAMILLIES

Avis adopté le 13/11/2026

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 33
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de RAMILLIES
- *Auteur de projet :* DR(EA)²M
- *Organisme d'accompagnement :* TR@ME
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 1/10/2026
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 6/11/2026

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1ère convention-exécution :* Réhabilitation de la gare de Ramillies
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 9/09/2026

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Ramillies est située au sud-est de la Province du Brabant wallon, dans la région agro-géographique de Hesbaye. Elle est le résultat de la fusion en 1977 des communes d'Autre-Eglise, Gérompont, Grand-Rosière-Hottomont, Huppaye et Ramillies-Offus. Au 1er janvier 2026, elle comptait 6.707 habitants pour une superficie de 49,08 km².

La stratégie de développement proposée vise à faire en sorte que Ramillies soit, à l'horizon 20235, une communauté fonctionnelle et conviviale de citoyens capables de se concerter, décider et mettre en œuvre des actions pour le bien commun (Axe de développement 0), qui ont contribué à faire de leur territoire :

1. Axe de développement 1 : La commune rurale de référence en Brabant wallon à savoir un territoire vert avec des espaces dégagés entre les noyaux villageois denses, respectueux du vivant et de la biodiversité.
2. Axe de développement 2 : Une économie locale en transition, fondée sur ses spécificités rurales du territoire, qui renforce sa propre résilience face aux défis sociétaux dans le but de subvenir aux besoins fondamentaux de la communauté.
3. Axe de développement 3 : Une commune accueillante, dynamique fière de son passé, mais tournée vers l'avenir.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de RAMILLIES.

Le Pôle estime que le diagnostic est complet, de bonne qualité et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal. Il regrette toutefois la présence de données obsolètes et dès lors l'absence d'actualisation de celles-ci ou de l'intégration de certains concepts (optimisation spatiale, Schéma de Développement du Territoire, impact d'Odoo).

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Il en résulte une très bonne participation de la population ainsi qu'une très bonne appropriation citoyenne du projet. Le Pôle considère que des efforts supplémentaires auraient pu être réalisés pour mobiliser des publics cibles représentatifs de secteurs ou de catégories de population importants du territoire communal, tels que les agriculteurs ou les jeunes.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité, malgré la faiblesse relevée au niveau du processus participatif concernant les publics cibles. Ce diagnostic partagé permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Il offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Ramillies et au processus participatif.

Le Pôle relève que la stratégie repose sur quatre objectifs de développement, eux-mêmes structurés en dix objectifs généraux. Les objectifs sont cohérents, équilibrés et réalistes. Le Pôle précise néanmoins que les objectifs sont rédigés de manière très générale mais que les mesures visant à les opérationnaliser correspondent à la réalité locale. Il regrette que la stratégie ne prenne pas en considération certains secteurs importants, comme le secteur agricole, et caractéristiques du tissu local et que, dès lors, il n'y ait pas d'actions plus marquées d'un point de vue opérationnel par rapport à ceux-ci.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la bonne répartition des fiches-projets au sein des différents lots et le fait qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble des objectifs repris par la stratégie. Les ambitions sont réalistes au niveau budgétaire même si le Pôle s'inquiète sur le montant élevé du lot 1. En outre, il relève qu'il y a plus de projets matériels que de projets immatériels. Il estime qu'une accentuation sur des projets immatériels, moins coûteux et dont la concrétisation peut être réalisée à court terme, aurait constitué un plus. Par ailleurs, le Pôle insiste pour que, lors de la réalisation des projets, les relais nécessaires au maintien des corridors écologiques soient pris en considération. Enfin, le Pôle regrette que certains projets repris en lots o ne découlent pas directement du processus d'élaboration de l'opération de développement rural mais plutôt d'autres politiques menées par la Commune.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir la réhabilitation de la gare de Ramillies, le Pôle estime qu'elle est cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie et qu'elle répond à un besoin avéré. Il relève que le projet se trouve sur un site stratégique (la Croix de Hesbaye) idéalement localisé et qu'il est cohérent (projet multifonctionnel, transversal et structurant). S'agissant aussi d'un site stratégique au croisement de corridors écologiques multifonctionnels (boisements linéaires continus, stepping stones de friches méso-xérophiles et de plans d'eau importants) liés aux anciennes voies ferrées reconverties en RAVeL et d'un projet d'urbanisation fort développé sur la friche aux abords de l'ancienne gare, la fiche-projet devra aussi prendre en compte cet enjeu.

Yves HANIN
Président